# Fiscalité et droit des entreprises: Développements et problèmes pratiques

28 mai 2020 (Lausanne, journée entière) 17 novembre 2020 (Genève, journée entière)

Séminaire récurrent avec mises à jour



#### Public visé

Ce séminaire s'adresse aux consultants et conseillers expérimentés confrontés aux problématiques quotidiennes des entreprises en matière fiscale et juridique.

## Contexte et problématique

Dans le domaine de la fiscalité, plusieurs chantiers importants sont en cours depuis de nombreuses années, que ce soit sur le plan national ou sur le plan international. Les changements sont rapides et nombreux et il n'est pas toujours aisé de se faire une idée précise des adaptations en cours. Ce sera en particulier l'occasion de tirer les premiers enseignements de la mise en œuvre de la RFFA dans les cantons.

#### Objectifs

Ce séminaire vise à faire le point et un état de situation dans les domaines principaux de la fiscalité et du droit commercial, sur les dossiers chauds du moment. L'idée est de permettre aux conseillers d'anticiper et prévoir les changements à venir et de prendre les mesures adéquates, si nécessaire, pour leurs clients

#### Thèmes

- Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA): premières expériences suite à la mise en œuvre de la réforme dans les cantons romands
- Impôt à la source: dernier appel avant l'entrée en vigueur de la loi en 2021
- Intéressement des collaboratrices et collaborateurs: aspects fiscaux
- Jurisprudence récente en matière fiscale pour les PME
- Evolutions récentes en matière de droit commercial

#### Méthode

Ce séminaire se veut avant tout informatif. Dans les domaines techniques de la fiscalité, les conférenciers présentent toutefois plusieurs cas pratiques et de jurisprudence permettant d'illustrer concrètement les enjeux actuels.

#### Responsable du séminaire

Nicolas Duc, dr en droit, associé, directeur Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

#### Conférenciers

Luis Annoni, expert fiscal diplômé, directeur adjoint, Responsable département fiscal BDO SA. Lausanne

Denis Boivin, avocat, expert fiscal diplômé, associé, membre du Directoire, Directeur Fiscalité et Droit BDO SA pour la Suisse

Céline Chardonnens, Master en droit, fondée de pouvoir, BDO SA, Lausanne

Florence Schlaepfer, Adjointe du centre de compétence «entreprises», Administration cantonale des impôts, Lausanne

Céline Trolliet-Dupasquier, experte fiscale diplômée, sous-directrice, BDO SA Lausanne













28.05.2020 journée entière - Lausanne 17.11.2020 journée entière - Genève

Royal Savoy Hôtel & Spa Avenue d'Ouchy 40 1006 Lausanne www.royalsavov.ch

Fairmont Grand Hotel Geneva Quai du Mont Blanc 19 1201 Genève https://all.accor.com/hotel/B748/index.fr. shtml

#### Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

- toute la documentation (version papier et numérique)
- · café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7.7%

#### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

## Votre inscription: en ligne ou par bulletin

Le plus simple est de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue. Vous trouverez la formation continue souhaitée en saisissant le numéro de séminaire dans le champ de recherche.

ivée
té
rivé
mail privée
à l'adresse privée à l'adresse professionnelle
ondance à l'adresse privée ondance à l'adresse professionnelle
tions générales de vente (CGV) et RTsuisse SA et je les accepte. Vous s données sur notre site Internet.
5

#### Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

données: www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-professionelle-agb

#### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus: Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.— Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

#### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERT-suisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.